

2025	<u>Plaidoyer pour un modèle d'établissement psychiatrique à valence universitaire</u>
------	--

Etablissements psychiatriques à dimension universitaire (EPU) contributeurs :

Centre hospitalier Charles Perrens (Bordeaux)
 Centre hospitalier du Rouvray (Rouen)
 Centre hospitalier Esquirol (Limoges)
 Centre hospitalier Guillaume Régnier (Rennes)
 Centre hospitalier Laborit (Poitiers)
 Centre Psychothérapique de Nancy
 EPS Barthélémy Durand (Etampes)
 EPS Ville Evrard (Seine Saint Denis)
 Groupe hospitalier Fondation Vallée - Paul Guiraud
 Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole

La santé mentale est devenue une des grandes priorités de santé publique. En France, une personne sur deux sera atteinte d'un trouble psychique au cours de sa vie, et environ un adulte sur cinq en souffre à tout moment. En conséquence, l'Etat a fait de la santé mentale la grande cause nationale 2025. Nous participons à ce titre d'un plaidoyer et d'un engagement collectifs.

Le développement de la recherche en psychiatrie et santé mentale ainsi que la consolidation de l'enseignement universitaire de la discipline constituent des piliers fondateurs de cette grande cause.

La recherche en psychiatrie et santé mentale est en plein essor. Avec 60 000 publications par an dans le monde, elle a progressé d'un facteur 4 en 20 ans. Pour autant, elle fait encore figure de parente pauvre de la recherche médicale (6% de la recherche médicale dans le monde et une part encore moindre en France). Le rapport 2024 du CNCR (Etude Brain Health) fait le constat, sur la base des derniers indicateurs de bibliométrie disponibles, d'un « retard de la France dans la recherche en Psychiatrie et plus globalement en Santé mentale ». Parmi les projets de recherche coordonnés par la France bénéficiant de financements européens (Programme H2020), les projets en psychiatrie ne se situent qu'au 14^{ème} rang dans le classement par discipline, selon ce même rapport.

Considérant les enjeux cliniques majeurs de la psychiatrie et de la santé mentale sur les trajectoires de vie, nous pensons qu'il est indispensable que ce domaine de recherche soit particulièrement encouragé et reconnu au même titre que les autres grandes priorités de recherche clinique (cancérologie, maladies infectieuses, santé de l'enfant). La priorisation de la santé mentale dans les grands appels à projet nationaux de recherche constitue d'ailleurs un signe positif.

Notre discipline a également besoin de gagner en attractivité auprès des futurs médecins et soignants. Les effectifs universitaires doivent donc progresser afin que nos établissements et les CHU soient en mesure de développer, sur chaque thématique de santé mentale, un enseignement et une recherche de haut niveau.

Pour mener la grande cause de la santé mentale, nos établissements, qui allient des soins courants, ancrés sur un territoire, aux dimensions expertes et universitaires, constituent un modèle original dont nous revendiquons la reconnaissance, en complémentarité évidemment avec les CHU investis dans la discipline.

Nos activités constituent des leviers puissants pour développer à grande échelle la recherche clinique en santé mentale. Nos établissements prennent en charge les plus grandes files actives de personnes souffrant de troubles psychiatriques, dans les pathologies les plus courantes. Nous allions une psychiatrie généraliste, œuvrant en proximité, à une psychiatrie de recours expertal prenant en charge les cas les plus complexes.

Les sujets de recherche déjà conduits ou pouvant être conduits dans les EPVU couvrent une palette d'approches unique en recherche clinique, comprenant des travaux en neurosciences cliniques, en immunologie et génétique, des travaux sur l'efficience des thérapeutiques visant au rétablissement du patient, et des travaux en sciences humaines et sociales. Il s'agit d'un modèle original de recherche bio-psycho-sociale. Certains de nos axes de recherche, essentiels pour l'avancée thérapeutique, sont propres à nos missions de proximité : recherche clinique en psychiatrie générale, dite « de secteur », études portant sur les pratiques de contrainte et leurs alternatives, urgences psychiatriques pour une large part. Nous nous caractérisons également par la place particulière que nous donnons à la recherche en soins, aujourd'hui amplifiée par les infirmiers en pratique avancée ou d'autres paramédicaux. Par conséquent, nous concentrons des possibilités de recherche exclusives à nos établissements.

A l'appui de cet effort de recherche, nous revendiquons une logique universitaire forte. Nos établissements sont souvent les principaux lieux de formation des internes en psychiatrie en France. La qualité de l'enseignement que nous participons à délivrer contribue à l'attractivité médicale de nos hôpitaux. Nous avons aussi le devoir avec les CHU de territorialiser cette dimension universitaire en la diffusant aux autres établissements spécialisés de notre périmètre géographique. Cette dimension académique doit être consolidée, en nous associant étroitement avec les universités de rattachement.

Afin que la spécificité de nos établissements soit mieux reconnue, nous souhaitons maintenant franchir un nouveau cap en construisant un réseau des établissements psychiatriques à valence universitaire (EPVU). Ce réseau a vocation à constituer un nouvel interlocuteur privilégié des autorités publiques, de la DGOS ainsi que des instances nationales compétentes en matière de recherche hospitalière.

A ce titre, sur le modèle de la cancérologie, nous souhaiterions que puisse être porté le sujet du financement spécifique de la recherche en santé mentale. Il nous semble essentiel de sécuriser le financement de la recherche dans nos établissements et de l'amplifier.

Fonctionner en réseau c'est pouvoir agréger nos compétences et constituer une masse critique suffisante pour peser au niveau européen. Le réseau des EPVU permettra une coopération scientifique resserrée et facilitera leur association aux études multicentriques promues par ses membres, par le partage d'une banque des projets. Un des objectifs concrets de cette coopération est d'accroître significativement les inclusions des patients dans des essais et ainsi développer nos fonctions d'investigation. Ce réseau pourra également proposer à ses membres un support d'aide à la promotion comprenant un appui méthodologique et juridique.

La force de nos établissements en termes de file active et d'expertise clinique constitue sans aucun doute un terreau favorable à l'émergence de Centres d'Investigation Clinique – CIC – psychiatriques, en copilotage avec les CHU les plus proches.

Les sujets d'intérêt communs à nos établissements ne manquent pas. Des thèmes prioritaires pourront être identifiés dans nos prises en charge, par exemple celui des interventions précoces. Le réseau des EPVU pourra naturellement coordonner les actions de recherche associées à ces communautés thématiques. Ces dernières sont elles-mêmes en voie de se structurer en un consortium de communautés de pratiques.

De la même façon, ce réseau a vocation à fédérer nos IPA en santé mentale investis dans le champ de la recherche.

Le réseau des EPVU inscrira dans son programme de travail l'accès de chaque établissement à un entrepôt de données de santé, la cible étant que ces EDS puissent communiquer entre eux et ainsi

constituer une masse de données patients précieuse pour nos études. Par la promotion d'EDS dédiés à la santé mentale, nous souhaitons également faciliter l'accès au SNDS pour les chercheurs de nos établissements.

Faire masse de nos activités permettra aux établissements du réseau qui le souhaiteraient de se rapprocher en vue de valoriser ensemble leur production scientifique.

Soulignons enfin que la recherche et son transfert pratique par l'innovation sont nécessaires à la transformation de l'offre de soins de nos établissements, eux – mêmes en position de soutien des autres hôpitaux en responsabilité de la psychiatrie.

Le réseau des établissements psychiatriques avec dimension universitaire entend soutenir les dynamiques régionales d'animation de la recherche en psychiatrie. Il se positionne comme une ressource nationale en support des logiques fédératives régionales en cours de développement.

Il travaillera en étroite association avec les initiatives de la fondation Fondamental et du GDR de l'Institut de Psychiatrie. Par ailleurs, il aura naturellement vocation à s'impliquer dans la coordination nationale des dispositifs régionaux de recherche clinique en psychiatrie et santé mentale.

Nous envisageons la possibilité de constituer une structure juridique propre à ce réseau si cette démarche était nécessaire aux objectifs du réseau. Celui-ci constituera dès l'origine un cercle ouvert à tout EPVU montrant une dynamique de développement de son activité de recherche.

Nous sommes convaincus de l'importance de la structuration des EPVU dans notre discipline, en complémentarité et coopération avec l'ensemble des autres acteurs de la recherche et de l'enseignement, au premier rang les CHU et les universités de médecine.

Nous nous attacherons dans les mois qui viennent à porter trois actions prioritaires : la représentation de ce réseau, que nous appelons de nos vœux, auprès des instances nationales (CNCR, FHF notamment) et des groupes de travail concernés par les politiques de recherche en santé, au ministère de la santé (GT animés par le bureau RI1 de la DGOS en charge de l'organisation et du financement de la recherche) et au ministère chargé de l'enseignement supérieur ; le renforcement du niveau de financement de la recherche en santé mentale ; enfin, le développement de dispositifs dédiés à la recherche en santé mentale au sein de nos établissements.

Signataires :

Monsieur Franck ESTEVE, Directeur Général, Centre Hospitalier du Rouvray et CH de Bois Petit,

Maud ROTHÄRMEL, Maître de conférences des universités-praticien hospitalier de psychiatrie de l'adulte, Centre Hospitalier du Rouvray,

Monsieur Lazare REYES, Directeur Général, Groupe Hospitalier Paul Giraud et Centre Hospitalier Fondation Vallée,

Docteur David TOUITOU, Président de la CME, Groupe Hospitalier Paul Giraud,

Docteur Aline LEFEBRE, MCU-PH, Centre Hospitalier Fondation Vallée,

Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC, Directrice Générale, Centre Hospitalier Charles Perrens,

Docteur Sébastien GARD, Président de la CME, Centre Hospitalier Charles Perrens,

Professeur Cédric GALERA, Président de la commission recherche (CSR), Centre Hospitalier Charles Perrens,

Monsieur Pascal MARIOTTI, Directeur Général, Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole,

Professeur Frédéric HAESEBAERT, PU-PH et Président du conseil stratégique de la recherche, Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole,

Monsieur Daniel JANCOURT, Directeur Général, Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand,

Madame le Docteur Françoise VILLEMAIN, Présidente de CME, Chef de service de l'unité Grands Adolescents Jeunes Adultes, Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand,

Professeur Alain DERVAUX, Référent de l'enseignement supérieur et de l'universitarisation, Professeur de Psychiatrie et Addictologie, Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand,

Professeur Olivier Bonnot, Professeur de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Président du CNUP, Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand,

Docteur Eric ARTIGES, Chef de Service du Laboratoire de Recherche et d'Innovation (LaBD-Psy), Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand,

Professeur Florance Gressier, PU-PH psychiatre, Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand,

Madame Clémentine ROTH, Directrice Générale, Centre Psychothérapique de Nancy,

Docteur Festus BODY LAWSON, Président de la CME, Centre Psychothérapique de Nancy,

Professeur Fabienne LIGIER, Cheffe de Service de la psychiatrie Périnatale, Centre Psychothérapique de Nancy,

Professeur Vincent LAPREVOTTE, PU-PH, Centre Psychothérapique de Nancy,

Monsieur Xavier ETCHEVERRY, Directeur Général Centre Hospitalier Henri Laborit,

Docteur Damien HEIT, Président de la CME, Centre Hospitalier Henri Laborit,

Professeur Nemat JAAFARI, Chef du pôle universitaire de psychiatrie adulte, Centre Hospitalier Henri Laborit,

Madame Cécilia BOISSERIE, Directrice Générale, Etablissement Public de Santé de Ville Evrard,

Docteur Thibault ERNOUF, Président de la CME, Etablissement Public de Santé de Ville Evrard,

Professeur Dominique JANUEL, Chef de pôle de psychiatrie adulte, Etablissement Public de Santé de Ville Evrard,

Monsieur François-Jérôme AUBERT, Directeur Général, Centre Hospitalier Esquirol,

Docteur Nathalie SALOME, Présidente de la CME, Centre Hospitalier Esquirol,

Professeur Bertrand OLLIAC, Chef du Pôle Universitaire de Psychiatrie Enfant - Adolescent – Périnatalité, Centre Hospitalier Esquirol,

Professeur Philippe NUBUKPO, Chef du Pôle Universitaire de Psychiatrie, Adulte - Personne Agée – Addictologie, Centre Hospitalier Esquirol,

Professeur Benjamin CALVET, Chef du Département Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie Adulte et Personne Agée, Centre Hospitalier Esquirol,

Monsieur Pascal BENARD, Directeur Général, Centre Hospitalier Guillaume Régnier,

Docteur Guillaume GUERINEAU DE LAMERIE, Président de la CME, Centre Hospitalier Guillaume Régnier,

Professeur Dominique DRAPIER, - Chef de pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie Adulte, Centre Hospitalier Guillaume Régnier,

Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur, Etablissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon,

Docteur Maher AYZOUKI, Président de la CME, Etablissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon,

Professeur Jasmina MALLET, PU-PH psychiatre, Etablissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon,